

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 12 avril 2021 à 19h30, par vidéo conférence, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Émilie Garneau, conseillère, était absente.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2021-04-40

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2021-04-41

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2021-04-42

Grand tour 2021 – Vélo Québec Événement

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appui le Grand tour 2021 de Vélo Québec Événement.

2021-04-43

Appui à la Corporation de gestion du Parc Naturel régional de Portneuf (CGPNRP) dans sa demande d'aide financière aux fonds Agri Esprit de Financement Agricole Canada (FAC).

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban la Corporation de gestion du Parc Naturel régional de Portneuf (CGPNRP) dans sa demande d'aide financière aux fonds Agri Esprit de Financement Agricole Canada (FAC).

Consultation – Plan triennal 2021-2024 de répartition et de destination des immeubles du Centre de services Scolaire de Portneuf

Le conseil municipal prend connaissance du Plan triennal 2021-2024 de répartition et de destination des immeubles du Centre de services Scolaire de Portneuf. Aucun élément particulier n'est soulevé.

2021-04-44

Adoption du Règlement numéro URB-05.07 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de bonifier certaines dispositions réglementaires et d'agrandir la zone résidentielle en milieu agricole Ra/a-2;

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le Règlement numéro URB-05.07 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de bonifier certaines dispositions réglementaires et d'agrandir la zone résidentielle en milieu agricole Ra/a-2 soit adopté.

2021-04-45

Adoption du règlement numéro URB-05.08 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone mixte M-2 et de créer une nouvelle zone récréative Rec-9

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le règlement numéro URB-05.08 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone mixte M-2 et de créer une nouvelle zone récréative Rec-9 soit adopté.

2021-04-46

Adoption du règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

Considérant que le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 25 juin 2019;

Considérant que ce règlement, visant à assurer une application uniforme des dispositions relatives à la sécurité et à la qualité de vie par les agents de la paix sur le territoire de la MRC de Portneuf, a été adopté par l'ensemble des municipalités de la MRC faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

Considérant l'adoption du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que de la Loi resserrant l'encadrement du cannabis par le gouvernement provincial à la fin de l'année 2019;

Considérant que le comité qui assure le suivi du RMU a procédé à l'analyse des différentes dispositions du règlement portant sur le même objet que celles édictées à l'intérieur de ce règlement et de cette loi;

Considérant que certaines dispositions du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie sont devenues moins restrictives ou incompatibles avec celles prescrites à l'intérieur de cette législation provinciale;

Considérant que le comité a recommandé d'actualiser certains chapitres du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin d'assurer la complémentarité du règlement avec cette législation provinciale actuellement en vigueur;

Considérant qu'il est recommandé aux municipalités de la MRC de Portneuf d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement uniformisé pour permettre son application par les agents de la paix au cours de la prochaine période estivale;

Considérant que le conseil juge opportun d'adopter le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le Règlement uniformisé numéro RMU-2019;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021 en vue de l'adoption du présent règlement;

Considérant que le projet de Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;

Que le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité en vertu de ce règlement;

Qu'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

2021-04-47

Plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route Philomène-Thibodeau – Mandat à ARPO Groupe conseil

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le mandat pour les plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route Philomène-Thibodeau soit accordé à ARPO Groupe conseil, selon leur soumission au montant de 30 000 \$ + taxes

2021-04-48

Service des travaux publics – Vente d'une camionnette usagée

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à la vente d'une camionnette usagée Mazda B3000 au prix de 3 000 \$ + taxes.

2021-04-49

Autorisation de signature – Cession d'une servitude à Hydro Québec

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la Municipalité cède, à titre gratuit, à Hydro Québec et à Telus Communications Inc. une servitude pour le prolongement du réseau électrique et téléphonique sur la rue Marie-Désy dans la Municipalité de Saint-Alban, le tout suivant l'assiette décrite et telle que montrée par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, sur tous et chacun des plans annexés à une description technique préparée par ce dernier sous le numéro 3386 de ses minutes;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Constituer toute servitude passive d'utilité publique, réelle et perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble à cet effet de la Municipalité, et plus précisément, mais sans limitation, contre une partie des lots 6 426 809 et 6 426 810 et 6 426 829 et 6 426 828 et 6 426 827 et 6 426 826 et 6 426 825 et 6 426 824 et 6 426 823 et 6 426 822 et 6 426 821 et 6 426 820 du cadastre du Québec, de même que sur tout autre immeubles qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité; établir la propriété de chaque immeuble asservi et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance;

convenir de toutes et chacune des modalités d'exercice qu'ils jugeront acceptables. de même que de toutes celles usuellement requises par Hydro-Québec et Telus Communications Inc.;;

3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;

2021-04-50

Acquisition d'une part du lot 4 615 187 du cadastre du Québec – Mandat à Tremblay Blois avocats

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban mandate Tremblay Bois avocats afin d'acquérir par expropriation et pour fin de réserve foncière, une partie du lot 4 615 187 du cadastre du Québec, tel que décrit par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3317 de ses minutes.

2021-04-51

Demande de dérogation mineure – M. Christian Tessier

Considérant que M. Christian Tessier a présenté une demande de dérogation mineure pour le lot 5 022 056 du cadastre du Québec, visant à réduire la marge de recul par rapport au chemin public de 15 mètres à 5.8 mètres;

Considérant qu'en prenant connaissance des divers documents, il s'est avéré que certaines informations étaient manquantes et que les plans présentaient d'autres non-conformités que celles pour laquelle une dérogation était demandée.

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alban refuse la demande de dérogation mineure présentée par M. Christian Tessier.

2021-04-52

Appui d'une demande à la CPTAQ – Terra Sativa terre de cultures inc.

Considérant que Terra Sativa terre de cultures Inc. a présenté une demande à la CPTAQ (dossier 420094) en 2018 pour laquelle elle a obtenu une autorisation, aujourd'hui échue;

Considérant que cette autorisation permettait un échange de parties de lots avec le voisin afin de régulariser une erreur antérieure, mais que cette autorisation ne permettait pas au voisin d'utiliser la superficie échangée à des fins résidentielles;

Considérant que Terra Sativa terre de cultures Inc. Désire représenter la demande afin que M. Alain Bertrand puisse obtenir une autorisation d'utilisation des fins résidentielles sur la superficie échangée;

Considérant que cet échange est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que cet échange n'aura pas d'impact sur la communauté agricole environnante et permettra à l'exploitation agricole de consolider sa propriété, sans que M. Alain Bertrand se voit privé d'une partie des privilèges générés par son droit acquis.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban appui la nouvelle demande de Terra Sativa terres de cultures inc. auprès de la CPTAQ.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 12 avril 2021, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 589 588.47 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2021-04-53

Comptes à payer – Mars 2021

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ALAIN & REAL BELANGER	9284	402.41 \$
ADN COMMUNICATION	9285	109.23 \$
AGI INC.	9286	452.82 \$
AREO-FEU	9287	146.60 \$
BLOUIN, ETIENNE	9288	148.25 \$
CAMPOUS NOTRE-DAME-DE-FOY	9289	916.99 \$
CAPSA	9290	85.66 \$
CGR PROCEDE	9291	4 507.60 \$
CHAMBRE DE COMMERCE SECT. OUEST	9292	230.00 \$
COMBEQ	9293	436.91 \$
COOP ST-CASIMIR	9294	193.44 \$
CORBO PUBLICITE	9295	178.21 \$
COUPON CHEZ ALINE	9296	994.53 \$
COURRIER DE PORTNEUF	9297	1 995.81 \$
CENTRE REGIONAL BIBLIO	9298	730.07 \$
DERY TELECOM	9299	48.87 \$
VINCENT L. DOSTIE	9300	526.59 \$
EMCO	9301	321.40 \$
LES ENTREPRISES ELECTO-BLAIS	9302	2 013.33 \$
G.D.G. ENVIRONNEMENT	9303	2 021.70 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	9304	1 511.32 \$
FALARDEAU, PASCAL	9305	231.01 \$
GARAGE LEDUC&TROTTIER	9306	18.98 \$
GARAGE REAL DOUVILLE	9307	71.89 \$
EMILIE GARNEAU	9308	70.88 \$
GOULET, ALAIN(CELL.+DEPLAC. FORMATION)	9309	185.68 \$
GROUPE CLR	9310	274.79 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	9311	109.23 \$
IT CLOUD	9312	683.36 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9313	480.00 \$
LCS INC.	9314	732.97 \$
EUROFINS ENVIRONEX	9315	229.37 \$
LEPINE, DENY	9316	92.95 \$
LETTREGE GRAPH&CIE	9317	201.21 \$
MANACTION INC.	9318	2 184.53 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9319	127.44 \$
ANNULE	9320	0.00 \$

MATERIAUX AUDET	9321	6 348.08 \$
MEUNERIE DYNAMIX	9322	150.91 \$
LES ENTREPRISES JOVANY	9323	24 738.58 \$
MORISSETTE, REAL	9324	100.00 \$
MRC PORTNEUF	9325	33 511.01 \$
PERRON, MARIO	9326	100.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	9327	83.36 \$
RABAIS CAMPUS	9328	39.04 \$
REGIE REGIONALE	9329	36 804.32 \$
FORMATION PREVENTION SECOURS	9330	458.58 \$
SERVICES MATREC	9331	704.34 \$
SIGNOPLUS	9332	1 379.70 \$
STANTEC	9333	3 813.87 \$
STYLE, DECOR&TENDANCE	9334	131.05 \$
TESSIER PRO MECANIQUE	9335	86.35 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9336	3 186.54 \$
STEPHANE MARCOTTE	9337	317.33 \$
TRAVAIL&LOISIRS	9338	523.11 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	9339	8 266.50 \$
VOHL	9340	49.12 \$
XEROS	9341	318.18 \$
PUROLATOR	9342	5.51 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9343	616.12 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	9344	747.34 \$
SERVICES MATREC	9345	704.34 \$
CMP MAYER	9346	298.94 \$
CHAMPAGNE & MATTE	9347	1 034.78 \$
CNESST	9348	636.25 \$
	DAS Prov.	6 391.18 \$
	DAS Fed.	2 491.54 \$
	Téelus	1 803.33 \$
	ADT	142.67 \$
	Hydro Québec	2 785.48 \$
	Eko	604.67 \$
	Visa	358.54 \$
	REER	1 410.20 \$
	Notarié	1 094.47 \$
	Salaire	29 360.09 \$
	TOTAL:	195 261.45 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2021-04-54

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h45

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »